

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 MAI 2018

L'An Deux Dix Huit, le mercredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusé : François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur JOURDAIN), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER.

Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre du programme « zéro pesticide »

Monsieur le Président explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics).

La suppression de l'usage des pesticides vise à :

- Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques d'entretien des espaces verts.
- Respecter la réglementation.
- Préserver la qualité des rivières et des nappes, et notamment la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.
- Réduire les coûts de traitement des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.
- Inscire le syndicat dans une stratégie de développement durable.

L'Agence de l'Eau apporte un soutien financier allant jusqu'à 80% du montant engagé pour les projets visant cet objectif.

Monsieur le Président explique que le Syndicat Intercommunal Murois a déjà pu bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau pour la réalisation d'un plan de désherbage effectué par le réseau FREDON Rhône-Alpes (St Priest). A la suite de ce dernier, un plan d'action a été proposé aux services techniques en fonction des priorités révélées lors de l'étude et des outils ont été recommandés pour amoindrir la pénibilité des missions des agents.

Il ressort de ce plan les préconisations d'achats suivantes :

- Débroussailleuse sans projection avec tête city cut et tap cut : 2 990 € HT
- Binettes triangulaires (x2) : 69.80 € HT
- Pic-bine (x2) : 79.80 € HT
- Dresse-bordure : 24.90 € HT
- Panneau de communication : 250 € HT.

Le total est de 3 413.60 € H.T (soit 4 096.32 € T.T.C)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DEMANDE** à l'Agence de l'Eau les subventions correspondantes à ces projets,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative aux demandes et à l'encaissement de ces subventions.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 24 mai 2018

Le Président

Jean-Pierre TALUT

